

Espagne : nouvelle loi et répressions

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **59 (1967)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelle loi et répressions

«En Espagne, le gouvernement du général Franco accentue le rythme de ses répressions», lisons-nous dans les *Nouvelles* de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux. Des centaines d'arrestations ont précédé et suivi la journée du 1^{er} mai. La police, la «guardia civil», et même la troupe sont intervenues pour briser les manifestations pacifiques et disperser les participants à coups de matraque, ou encore, comme à Saint-Sébastien, en tirant sur la foule. Dans cette dernière ville, un jeune travailleur de 19 ans a été gravement blessé d'une balle à la nuque. La police a prétendu avoir tiré sur des manifestants qui lui auraient lancé des pierres... donc apparemment le dos tourné.

La nouvelle loi syndicale que le gouvernement prépare sans consulter au préalable les travailleurs est à l'origine de la nouvelle vague de mécontentement qui se manifeste actuellement, et qui revêt la forme d'une grande campagne pour la signature de pétitions, parrainée selon la presse, par l'Union syndicale ouvrière, organisation syndicale clandestine démocratique. Au cours des jours qui ont précédé le 1^{er} mai, ces pétitions ont été signées par près de 50 000 travailleurs métallurgistes, mineurs et autres, dont un grand nombre de délégués élus lors des récentes élections officielles. En effet, le gouvernement a autorisé les élections aux échelons inférieurs de la hiérarchie syndicale mais il continue de contrôler celle-ci au sommet en nommant directement les principaux dirigeants.

Parmi les dirigeants arrêtés, dont certains ont été mis en liberté provisoire en attendant leur mise en jugement, figurent les dirigeants les plus connus de tout le Nord de l'Espagne. Avec eux se trouvent le dirigeant asturien Severino Arias qui, avec Francisco Fernandez et Armando sont accusés d'avoir encouragé leurs camarades de travail à signer les pétitions mentionnées. Au pays Basque, dans la seule ville de Bilbao, les arrestations de syndicalistes ont dépassé la centaine. La police a même détenu le président élu du syndicat officiel du métal de la province de Biscaye, Antonio Prado, connu dans toute l'Espagne pour avoir participé activement à la campagne en faveur de l'aide morale et matérielle aux ouvriers des laminoirs de Echevarri (en grève depuis le 30 novembre 1966), et ce, malgré l'opposition de la hiérarchie syndicale officielle. D'autres syndicalistes de Bilbao, très connus dans le Nord de l'Espagne, comme Ramon Ruibal et d'autres, ont été arrêtés et, selon la presse, déportés.

La FIOM et de nombreux affiliés en Amérique latine, en Amérique du Nord, en Europe et dans d'autres parties du monde, ont exprimé leur solidarité envers les grévistes de Bilbao et envers tous les travailleurs espagnols en lutte contre la répression gouvernementale. La

FIOM, ainsi que la CISL et d'autres organisations syndicales libres, viennent de protester auprès du Gouvernement espagnol, de réclamer la libération des prisonniers et d'appuyer les démarches de l'avocat belge de la CISL, M^e de Kock, actuellement à Bilbao, où les organisations clandestines traditionnelles (UGT, CNT et STV basque) avaient distribué des appels pour organiser des manifestations le 1^{er} mai.

Les pétitions à l'origine de l'arrestation de Severino Arias et de ses camarades accusés de les avoir fait circuler, font valoir que les travailleurs «n'accepteront jamais une loi syndicale faite par des personnes ou des organismes à qui la classe ouvrière espagnole n'a, à aucun moment, confié cette mission». Elles soulignent en outre le fait que les syndicats officiels (CNS) «qui n'ont pas été créés par les travailleurs mais ont été imposés par le gouvernement, font la preuve constante de leur incapacité à défendre les intérêts des travailleurs». Ceux-ci revendiquent le droit de discuter dans des réunions à tous les niveaux, sans l'interférence des milieux officiels, pour formuler une législation sur le droit d'association, conforme à leurs intérêts et conforme aux droits démocratiques stipulés dans la déclaration de principe de l'Organisation internationale du travail, dont le régime actuel prétend accepter les bases. Ces pétitions, enfin, expriment les revendications des travailleurs qui demandent :

- 1^o des syndicats indépendants de l'Etat et des patrons, complètement séparés des organisations des employeurs (qui en font actuellement partie), et dirigés à tous les niveaux par des représentants élus;
- 2^o une véritable garantie pour tous les représentants syndicaux élus;
- 3^o le droit de grève;
- 4^o un appui économique des travailleurs en grève;
- 5^o le droit d'utilisation des locaux syndicaux;
- 6^o la soumission au contrôle et à la direction des travailleurs, du patrimoine (immeubles, écoles, capital) que les syndicats officiels ont amassé avec l'argent des travailleurs.